

**Comité Syndical du SMEAT
 du lundi 7 juillet 2025
 A Toulouse – 11 boulevard des Récollets**

Procès-verbal de la séance du 4 avril 2025

L’an deux mille vingt-cinq, le quatre avril à seize heures trente, s’est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Présidente, le Comité syndical du Syndicat Mixte d’Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, après une deuxième convocation en date du trente-et-un mars deux mille vingt-cinq, le quorum n’ayant pas été atteint lors de la réunion du trente-et-un mars deux mille vingt-cinq.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE	
LAIGNEAU Annette	
LE MURETAIN AGGLO	
SUTRA Jean-François	SEVERAC Philippe
SICOVAL	
GRAND OUEST TOULOUSAIN	
ALEGRE Raymond	
COTEAUX BELLEVUE	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

MOUDENC Jean-Luc, représenté par Mme LAIGNEAU
 URSULE Béatrice, représentée par M. ALEGRE

Délégués titulaires excusés

ALENÇON Alain	COLL Jean-Louis	GRIMAUD Robert
ANDRE Christian	DELPECH Patrick	KARMANN Thomas
ANDRE Gérard	DELSOL Alain	LAGARDE Dominique
ARSAC Olivier	DENOUVION Victor	LATTARD Pierre
BARRAQUÉ-ONNO Véronique	DESCHAMPS Gilbert	MANDEMENT André
BERGIA Jean-Marc	DOITTAU Véronique	MARTY Souhayla
BEUILLE Michel	DUHAMEL Thierry	MEDINA Robert
BEZERRA Gil	ESPIC Bruno	MOUDENC Jean-Luc
BOLZAN Jean-Jacques	ESQUERRE Diane	MOGICATO Bruno
CARLES Joseph	FAURE Dominique	NOUVEL Honoré
CARLIER David-Olivier	FERNANDEZ Marc	PERE Marc
CASTERA Didier	FERRER Isabelle	PLANTADE Philippe
CAUBET Bruno	FOUCHIER Dominique	PORTARRIEU Jean-François
CHOLLET François	GASC Jean-Pierre	RODRIGUES Patrice
COGNARD Gaëtan	GUYOT Philippe	ROUGÉ Michel

ROURE Marie-Hélène
RUSSO Ida
SANGAY Dominique
SEBI Jacques
SEGERIC Jacques
SERP Bertrand

SIMON Michel
SOURZAC Jean-Gervais
SUAUD Thierry
SUSIGAN Alain
TERRAIL-NOVES Vincent
TOPPAN Alain

TOUNTEVICH Christophe
TOUZET Sophie
TRAVAL-MICHELET Karine
URSULE Béatrice
VAILLANT Romain
ZANATTA Thierry

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BAUDEAU Fabrice
CARDEILHAC-PUGENS Etienne
CARRAL Alain

ESPIC Xavier
LAY Sophie
MILHAU Claude
NORMAND Xavier

ROUSSEL Jean-François
TAUZIN Christian
TRONCO Jean-Luc

Nombre de délégués En exercice : 67 Présents : 4 Votants : 6

Ouverture du Comité Syndical

Mme la Présidente propose d'ouvrir le Comité Syndical.

Désignation du secrétaire de séance

M. ALEGRE est désigné secrétaire de séance.

4 délégués sont notés présents, 2 délégués disposent de pouvoir.

Plusieurs élus pointent l'absence de quorum.

M. SEVERAC questionne sur le peu d'élus délégués présents à ce comité syndical, et qui fait suite au comité syndical du 31 mars 2025 qui n'a pas pu délibérer valablement en raison de l'absence du quorum.

Mme LAIGNEAU répond que cela a fait l'objet d'échanges lors du comité syndical du 31 mars 2025 et qu'elle a informé les élus présents que ce sujet fera l'objet de l'ordre du jour du prochain bureau, avec la présentation de scénarios de réorganisation du comité syndical.

Décision prise par Madame la Présidente en matière de marchés publics.

Sans objet.

Approbation de procès-verbaux du Comité syndical

Approbation du PV de la séance du 16 décembre 2024.

Approbation du PV de la séance du 19 décembre 2024.

Pas de remarques.

Les 2 PV sont approuvés à l'unanimité.

1. Pilotage de la collectivité

Une délibération est proposée :

D 1.1 Rapport d'activités 2024.

A la demande de la Présidente, la Direction du SMEAT présente les principaux faits marquants de l'année 2024 qui se retrouvent dans le rapport d'activités 2024 :

- Evolution de la composition du Comité Syndical et du Bureaux, avec la désignation de nouveaux Vice-Présidents et d'élus délégués.
- Poursuite des travaux sur la révision du SCoT et fonctionnement de la commission prospective économique.
- Adaptation du cadre de gestion des ressources humaines et budgétaires de la collectivité.
- Mise à jour du suivi de l'état de l'offre commerciale en grandes surfaces et de la consommation des pixels dans le cadre des ouvertures à l'urbanisation portées par les PLU.
- Renforcement de certaines relations partenariales au titre de plans et programmes en cours de révision (par exemple le plan de mobilité) et de l'InterSCoT.

Ce rapport d'activités doit être adressé aux intercommunalités membres du SMEAT et aux partenaires. Il sera mis en ligne sur le site internet du SMEAT.

Il est proposé d'approuver ce rapport d'activités 2024.

Pas de remarques.

Le rapport d'activités est approuvé à l'unanimité.

2. Gestion de l'administration

Quatre délibérations sont proposées :

D 2.1 Approbation du Compte Financier Unique 2024.

Mme LAIGNEAU, en sa qualité de Présidente, ne participe pas au vote.

M. ALEGRE est désigné pour organiser le vote de la délibération portant approbation du CFU.

La Direction du SMEAT présente le CFU, structuré par grands chapitres :

- I : Des informations générales et synthétiques, permettant d'avoir une vue d'ensemble sur le budget.
- II : L'exécution budgétaire avec des vues globales et détaillées des recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement.
- III : Des états financiers présentant le compte de résultats et la balance des comptes.
- IV : Des états annexés présentant les flux par nature de chapitre, le budget consolidé, les durées d'amortissements pour les états patrimoniaux, les flux entre budget principal et budgets annexes (le SMEAT n'est pas concerné), les calculs des ratios d'endettement, les bénéficiaires et montants attribués à des tiers en nature en ou subvention, l'état du personnel, l'équilibre budgétaire en recettes et dépenses, l'impact du budget pour la transition écologique.

Le CFU 2024 du SMEAT présente le budget principal, détaillé pour l'ensemble de ses mouvements, par recettes et dépenses tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement. Le CFU du SMEAT ne contient pas de budgets annexes. Il témoigne de la réalisation du budget N-1 et permet d'identifier pour le budget à préparer du montant des excédents à reporter.

M. ALEGRE propose de passer au vote de la délibération.

Pas de remarques.

La délibération est votée à l'unanimité des votants.

D 2.2 Affectation du résultat 2024 : décision.

A la demande de la Présidente, la Direction du SMEAT présente les modalités d'affectation du résultat du budget 2024 au budget 2025, sur la base du compte financier unique 2024 qui fait ressortir un excédent global d'exécution du budget de 86 957,11 euros réparti entre :

- Un excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 48 938,28 euros.
- Un excédent de la section d'investissement d'un montant de 38 018,83 euros.

Il est proposé d'affecter l'excédent du budget 2024 au budget primitif 2025, aux sections correspondantes.

Pas de remarques.

La délibération est votée à l'unanimité des voix.

D 2.3 Budget Primitif 2025 : adoption.

A la demande de la Présidente, la Direction du SMEAT présente le budget primitif 2025. Il est rappelé en préalable qu'en application des dispositions des articles 5217-10-4 et 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le projet de budget du SMEAT a été adressé, avec les rapports correspondants, à l'ensemble des élus délégués du SMEAT le 19 février 2025, en préalable à son adoption en comité syndical.

Pour la section de fonctionnement :

- Les recettes sont estimées comme suit :
 - o 48 938,28 euros de report d'excédent de fonctionnement.
 - o 2 000 euros de fonds de compensation du SFT.
 - o 0 euro de dotation de fonctionnement apporté par l'Etat au titre des documents d'urbanisme.
 - o 650 000 euros de contribution des collectivités membres.
- Les dépenses sont estimées comme suit :
 - o 92 850 euros de charges de gestion générale comportant notamment :
 - 1 400 euros pour l'énergie et les fournitures administratives.
 - 61 550 euros de services extérieurs dont :
 - 15 350 euros de contrats de prestation de service (accompagnement Commission Prospective Economique, services informatiques, contrat photocopieur, licences et assistances logiciels métiers).
 - 23 700 euros de loyers
 - 19 500 euros de charges locatives.
 - 29 900 euros d'autres services extérieurs dont :
 - 10 000 euros pour la prestation de conseil juridique.
 - 4 400 euros pour l'adhésion à la Fédération nationale des SCoT.
 - o 252 420 euros pour l'ensemble des charges de personnels
 - o 346 018,28 euros pour les autres charges de gestion courante dont :
 - 344 000 euros de subvention à l'AUAT.

- 2 000 euros de frais de missions et de déplacement des élus.
- 9 650 euros d'opérations d'ordre de transfert entre sections.

Pour la section d'investissement :

- Les recettes sont estimées à 48 503,83 euros dont :
 - 38 018,83 euros d'excédent d'investissement reporté.
 - 9 650 euros d'opérations d'ordre de transfert entre sections.
 - 835 euros de FCTVA.
- Les dépenses sont estimées à 48 503,83 euros dont :
 - 32 088,83 euros d'immobilisations incorporelles dont :
 - 27 500 euros d'éventuels besoins d'études.
 - 4 588,83 euros de logiciels et site internet.
 - 16 415 euros d'immobilisations corporelles dont :
 - 11 815 euros affectés au remplacement des appareils de chauffage / climatisation en cas de nécessité.
 - 2 000 euros affectés au remplacement des matériels informatiques en cas de nécessité.
 - 2 000 euros affectés à l'acquisition d'un mobilier de sécurité.

Ce budget primitif 2025 permettra d'assurer le fonctionnement de la collectivité, de suivre le SCoT en vigueur et de mener les phases de concertation, d'arrêt et de consultation liées à la révision du SCoT.

Il est proposé d'approuver ce budget primitif 2025.

Pas de remarques.

La délibération est votée à l'unanimité des voix.

D 1.4 Adhésion au service VéloToulouse : autorisation de signer la convention.

A la demande de la Présidente, la Direction du SMEAT présente la proposition d'adhérer au service VéloToulouse, afin que les agents du SMEAT puissent utiliser un vélo en libre-service pour les déplacements dans Toulouse. La convention permettra l'attribution au SMEAT d'une carte impersonnelle, utilisable par les agents du SMEAT. Le montant de la carte est de 9 euros (tarif au 01/01/2025).

L'abonnement « annuel confort », permettant d'utiliser un vélo à assistance électrique, est privilégié. La première demi-heure d'utilisation est gratuite, au-delà les dépassements sont facturés à la demi-heure (0,50€ pour un vélo mécanique et 1€ pour un vélo à assistance électrique - tarif en vigueur au 01/01/2025).

Il est proposé d'approuver cette délibération.

M. SUTRA témoigne de l'intérêt de disposer de ce suivi.

Pas d'autres remarques.

La délibération est votée à l'unanimité des voix.

3. Mise en œuvre du SCoT

3 délibérations et un point d'information sont proposés :

D 3.1. Actualisation 2024 de l'état de l'offre commerciale.

A la demande de la Présidente, la Direction du SMEAT présente la proposition de délibération et les principaux points de l'état 2024 de l'offre commerciale en grandes surfaces, dont témoignent la délibération et le bilan du suivi de l'offre commerciale en grandes surfaces à l'échelle du SCOT de la grande agglomération toulousaine, ce bilan devant être mis en ligne sur le site internet et exploité dans le cadre des CDAC :

1/ Un bilan marqué par la stabilisation des surfaces commerciales et qui s'inscrit dans la continuité de l'ère post-covid : Le décompte des surfaces commerciales en activité au 1er janvier 2024 montre une continuité par rapport aux dynamiques observées à l'échelle de l'agglomération toulousaine ces dernières années. L'année 2024 se caractérise par une stagnation de l'offre de grandes surfaces qui se stabilise autour d'1 560 000 m² de surface commerciale. Il se rapproche ainsi du niveau observé au début des années 2010. Le plus faible besoin en surface commerciale induit par l'évolution des modes de consommation, et les contraintes plus fortes qui pèsent sur l'implantation des « grands commerces » expliquent cette tendance qui se traduit de manière différente en fonction des activités commerciales.

2/ Loisirs, prêt-à-porter, électroménager, ameublement... des activités qui souffrent de l'évolution des modes de consommation : Si l'alimentaire résiste avec une dynamique positive depuis cinq ans, l'équipement de la maison, l'équipement de la personne, et la vente de biens dédiés aux loisirs connaissent une dynamique inverse avec un reflux des surfaces en activité. Le développement massif du e-commerce, de la seconde main et les différentes formes de déconsommation sont quelques exemples d'explications des tendances observées pour ces activités.

3/ Des évolutions qui profitent aux pôles de proximité, des premiers signes de faiblesse pour les pôles majeurs : Les pôles commerciaux de l'agglomération toulousaine ne connaissent pas tous la même dynamique. Les pôles majeurs voient leur surface commerciale reculer sur les cinq dernières années ce qui témoigne des difficultés rencontrées par les grandes surfaces spécialisées. Dans le même temps, l'offre des pôles intermédiaires et des pôles de proximité poursuit sa croissance, avec une prime pour les formats plus petits et plus proches des lieux d'habitation.

4/ Des perspectives dans la continuité des dernières années, des conséquences de la conjoncture économique et commerciale à surveiller : Le stock se maintient à un niveau bas (bien en-dessous des 5%) alors que les autorisations commerciales ont été peu nombreuses ces dernières années.

Il est proposé d'approuver cette délibération.

Pas de remarques.

La délibération est votée à l'unanimité des voix.

D 3.2 Avis sur le projet d'élaboration du PLU des Varennnes.

A la demande de la Présidente, la Direction du SMEAT présente la proposition d'avis sur le projet d'élaboration du PLU des Varennnes. Compte tenu des éléments d'analyse du PLU, il est proposé que le Comité Syndical émette un avis favorable au projet d'élaboration du PLU des Varennnes, avec une recommandation portant sur le positionnement d'un corridor écologique sur les cartes correspondantes du rapport de présentation et de l'OAP « environnementale ».

Pas de remarques.



La délibération est votée à l'unanimité des voix.

I 3.3. Information sur les avis émis portant sur les documents d'urbanisme, les plans et programmes, les dossiers de déclaration d'utilité publique et d'autorisation environnementale, des dossiers d'aménagement commercial, des grands projets d'aménagement.

A la demande de la Présidente, la Direction du SMEAT présente pour information au Comité Syndical l'avis émis sur la modification simplifiée du PLU de Baziège. Les objets de cette modification simplifiée portent sur des ajustements réglementaires, une mise à jour l'annexe relative au droit de préemption urbain, l'identification d'une construction en zone agricole A pouvant changer de destination au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme. Cette procédure permettra d'accompagner le projet de renouvellement urbain de l'ancienne coopérative agricole située en cœur de ville entre les allées Paul Marty et la rue Porte d'Engraille.

Le SMEAT a instruit le projet au regard du SCoT en vigueur et a émis un avis favorable sans formuler de remarque.

Pas de remarques.

La Présidente du SMEAT


Annette LAIGNEAU

